



# **RAPPORT D'ETUDE – France**

## **Les mécanismes de redevabilité de la France sur la mise en œuvre de l'ODD 6**

**Réalisé par la Coalition Eau et la Fondation Danielle Mitterrand – France Libertés**

**AVRIL 2018**

*Cette étude a été réalisée dans le cadre de l'étude mondiale sur les mécanismes nationaux de redevabilité relatifs à l'ODD 6, coordonnée par End Water Poverty, la Coalition Eau, Watershed, WSSCC.*

*Des commentaires ? merci de les envoyer à [contact@coalition-eau.org](mailto:contact@coalition-eau.org)*

## Table des matières

<b>Acronymes .....</b>	<b>3</b>
<b>Résumé analytique.....</b>	<b>4</b>
<b>1. Introduction .....</b>	<b>6</b>
<b>2. Pilotage et rapportage de la France sur l’ODD 6 .....</b>	<b>7</b>
<b>3. Mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité existants pour tenir les gouvernements responsables des progrès accomplis sur la voie de l’ODD 6 .....</b>	<b>12</b>
3.1. Les mécanismes de redevabilité propres à la mise en œuvre de l’ensemble des ODD.....	12
3.2. Les mécanismes de redevabilité pré-existants pour le secteur de l’eau.....	15
<b>4. Participation des OSC et d’autres organisations à ces mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité .....</b>	<b>18</b>
<b>5. Expériences positives associées à la participation à ces mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité .....</b>	<b>20</b>
<b>6. Aspects de ces mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité à améliorer .....</b>	<b>20</b>
<b>7. Bonnes pratiques de reddition de comptes dans d’autres secteurs dont le secteur de l’eau pourrait tirer des enseignements .....</b>	<b>21</b>
<b>8. Conclusion : lacunes à combler et la voie à suivre .....</b>	<b>21</b>
<b>9. Recommandations .....</b>	<b>23</b>
9.1. A l’intention du gouvernement.....	23
9.2. A l’intention des OSC.....	24
<b>Appendice.....</b>	<b>25</b>
<b>Annexe.....</b>	<b>26</b>

## Acronymes

**AFB** : Agence française pour la biodiversité

**AFD** : Agence Française de Développement

**ASTEE** : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement

**CCSPL** : Commissions consultatives des services publics locaux

**CESE** : Conseil Economique, Social et Environnemental

**CGDD** : Commissariat Général au Développement Durable

**CGEDD** : Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

**CICID** : Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement

**CLE** : Commissions locales de l'eau

**CNDSI** : Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale

**CNE** : Comité National de l'Eau

**CNIS** : Conseil national de l'information statistique

**CNTE** : Conseil National pour la Transition Energétique

**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau

**DEB** : Direction de l'Eau et de la Biodiversité

**EAH** : Eau, Assainissement et Hygiène (EAH)

**FPHN** : Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies pour le Développement Durable

**GISA** : Groupe Interministériel Français sur la Sécurité Alimentaire

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**LEMA** : Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques

**LOP-DSI** : Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale

**MEAE** : Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

**MTES** : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

**ODD** : Objectifs du Développement Durable

**ONG** : Organisations Non Gouvernementales

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**OSC** : Organisations de la Société Civile

**PLF** : Projet de Loi de Finances

**RNV** : Revue Nationale Volontaire

**SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

**SDES** : Service de la Donnée et des Etudes Statistiques

**SISPEA** : Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement)

**UE** : Union Européenne

## Résumé analytique

### 1. Le pilotage et le rapportage sur l'ODD 6 par la France

La Déléguée interministérielle au développement durable assure la coordination du volet national de mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) en France, en concertation avec l'ensemble des ministères. Elle anime un comité de pilotage interministériel : des ministères pilotes et associés ont été identifiés pour chacun des ODD. Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) est pilote pour l'ODD 6.

La France prépare des rapports annuels de mise en œuvre des ODD pour les réunions du Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies pour le Développement Durable (FPHN). Le rapportage concernant l'ODD 6 est assuré par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du MTES.

Le suivi statistique des ODD est réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et le Conseil national de l'information statistique (CNIS), avec la constitution d'un groupe de travail *ad-hoc* pour faire progresser le système statistique français en cohérence avec l'Agenda 2030.

Une reddition de comptes très poussée est déjà réalisée par la France dans le cadre de ses politiques publiques de l'eau (par exemple, au titre de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne) ; celle-ci ne suit pas les cibles et les indicateurs de l'ODD 6. Pour le gouvernement, il s'agit de cadres prioritaires de redevabilité, parfois contraignants (à l'inverse des ODD qui sont un engagement volontaire). De très nombreuses données sur l'eau sont collectées via de multiples canaux, et la plupart sont en open data. Cependant, ces données, parfois incomplètes, ne sont pas accessibles sur une seule et même plateforme.

**Politique de développement et de solidarité internationale** : Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) coordonne le volet international de la mise en œuvre des ODD par la France. Le rapportage à l'ONU pour la politique de développement pour l'ODD 6 est réalisé par la Direction Générale de la Mondialisation du MEAE. Les données statistiques sur l'Aide Publique au Développement pour l'eau et l'assainissement sont transmises chaque année à l'OCDE.

### 2. Les mécanismes de redevabilité existants en France et leur fonctionnement

#### a) Mécanismes de redevabilité sur la mise en œuvre des ODD

Le principal mécanisme de redevabilité est le reporting régulier de la mise en œuvre des ODD, dans le cadre du FPHN. La France a soumis une revue volontaire nationale en 2016. La prochaine est prévue pour le FPHN de 2019. Les autres années, la France soumet un rapport d'étape annuel. Ces rapports sont mis en discussion auprès de la société civile dans le cadre d'ateliers de concertation sur les ODD, organisés par le MTES, et sur une plateforme numérique interactive. Un autre mécanisme est le groupe de travail du CNIS sur les indicateurs, composé de différentes parties prenantes, et dont l'objectif est de publier une liste de 100 indicateurs nationaux français pour le suivi des ODD.

D'autres mécanismes sont en cours de constitution. Un Comité de pilotage de haut niveau pour la mise en œuvre des ODD, associant la société civile est en cours de structuration pour coordonner l'élaboration et suivre la feuille de route ODD de la France. En outre, le gouvernement s'est engagé à renforcer la redevabilité devant le Parlement, en mettant en place des indicateurs de performance budgétaire en cohérence avec les ODD.

En parallèle, la France a mis en place des mécanismes de mobilisation de la société civile, considérant que les ODD sont une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs et des citoyens. Ces mécanismes sont, entre autres, les ateliers de concertation sur les ODD et des outils de sensibilisation (MOOC, lettre d'information, hackathons...).

#### b) Mécanismes de redevabilité préexistants pour le secteur de l'eau

En dehors des ODD, la France dispose d'un ensemble de mécanismes de redevabilité lié à ses politiques publiques de l'eau. D'une part, on peut citer les mécanismes qui concernent l'ensemble des politiques publiques, en particulier le contrôle parlementaire (Projet de loi de finances, vote des lois) et l'évaluation des politiques publiques par la Cour des Comptes. D'autre part, différents mécanismes de concertation et de participation des acteurs existent à toutes les échelles de l'organisation de la gestion de l'eau (ressources en eau et services d'eau et d'assainissement) en France : national (Comité National de l'Eau) ; bassins hydrographiques (Comité de Bassin) ; local (Collectivités territoriales, Commissions locales de l'eau, Commissions consultatives des services publics locaux)<sup>1</sup>.

**Politique de développement et de solidarité internationale** : Les revues volontaires et rapports d'étape présentés par la France au FPHN comprennent une dimension « politique internationale » pour chaque ODD. Par ailleurs, l'Agence Française de Développement organise chaque année une réunion pour présenter le bilan annuel de son action Eau et Assainissement (laquelle concerne principalement les cibles 6.1, 6.2, 6.3). C'est un rendez-vous régulier de dialogue avec la société civile.

<sup>1</sup> En Outre-Mer, ces mécanismes décentralisés peuvent différer

### 3. Principaux goulets d'étranglement entravant la participation effective des OSC aux mécanismes de redevabilité

Faible connaissance par les OSC des plans du gouvernement pour sa redevabilité sur l'ODD 6 ; faible mobilisation des acteurs et faible appropriation des OSC nationales du sujet (en comparaison avec les OSC engagées au niveau international et ayant suivi les négociations pour l'adoption des ODD).

### 4. Expériences positives associées à la participation à ces mécanismes de redevabilité

Prise en compte de certaines recommandations des OSC pour la revue nationale volontaire pour le FPHN 2016 ; Bonne structuration des acteurs engagés sur l'ODD 6 (Partenariat Français pour l'Eau, Coalition Eau), identifiés comme des interlocuteurs fiables par les pouvoirs publics et des canaux de transmission des messages par les OSC.

**Politique de développement et de solidarité internationale** : Un dialogue croissant entre OSC et AFD, ainsi que la prise en compte des recommandations faites par les ONG pour améliorer le bilan annuel Eau et Assainissement de l'AFD.

### 5. Principales améliorations à apporter à ces mécanismes de redevabilité

La représentativité des organisations impliquées dans les ateliers de concertation sur les ODD.

**Politique de développement et de solidarité internationale** : Réaliser un bilan annuel global qui prenne en compte l'action de l'AFD mais aussi tous les opérateurs et ministères de l'aide au développement pour l'eau et l'assainissement, afin d'apprécier la contribution globale de la politique de développement à l'ODD 6.

### 6. Principales lacunes

Manque de portage politique à haut niveau de la question des ODD et retard dans l'élaboration d'une feuille de route de mise en œuvre ; ce qui limite l'implication et l'appropriation par la société civile ; manque de clarté sur l'adéquation ou le décalage entre les indicateurs nationaux existants (INSEE) et les indicateurs de l'ODD 6.

**Politique de développement et de solidarité internationale** : Aucun espace de dialogue et de concertation structuré n'existe entre la société civile et les pouvoirs publics sur l'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement. La France ne dispose pas d'une stratégie pour son action extérieure dans ce secteur. Le processus d'élaboration vient d'être lancé (avril 2018).

### 7. Principales recommandations

#### a) A l'attention du Gouvernement

- Donner une impulsion politique au plus haut niveau de l'État et établir une feuille de route de mise en œuvre des ODD par la France ;
- Mettre en œuvre dès à présent les engagements pris par le gouvernement le 8 février 2018<sup>2</sup> : utiliser des indicateurs de performance budgétaire en cohérence avec les ODD et faire référence aux ODD dans la construction de la loi ;
- Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation : structurer un espace de concertation régulière avec les représentants de la société civile ; produire un rapport au Parlement sur les progrès accomplis ; encourager l'intégration d'un prisme ODD dans l'évaluation par la Cour des Comptes ; clarifier les adéquations ou décalages entre indicateurs nationaux et indicateurs ODD ; mettre en place une plateforme destinée à centraliser les données sur l'eau et le suivi des ODD.

#### **Politique de développement et de solidarité internationale :**

- Élaborer une stratégie sur l'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement, en concertation avec les parties prenantes ;
- Organiser un espace de concertation pouvoirs publics/ONG pour le secteur ;
- Publier un Bilan annuel global sur l'eau pour la politique extérieure.

#### b) A l'attention de la Société civile

- Renforcer les capacités des OSC pour une meilleure appropriation des ODD et une participation efficace dans les espaces de dialogue ; (exemple avec le GT ad hoc de la CNIS, pas vraiment investi)
- Plaider pour une mise en œuvre des ODD par la France et pour un suivi rigoureux, transparent et inclusif, en développant un plaidoyer transversal inter-ODD et inter-OSC ;
- Être elles-mêmes transparentes sur leur action contribuant à l'ODD 6.

**Supports** : Questionnaires renseignés : 19 ; Entretiens réalisés : 10 ; Organisations présentes à la réunion de validation : 10.

<sup>2</sup> Cf. Article 21 du relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018

# 1. Introduction

## 1.1. Contexte

En 2015, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté les Objectifs de Développement Durable (ODD), dont l'ODD 6 « *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau d'ici 2030* ». Les ODD constituent désormais le cadre de référence commun de l'ensemble des pays et des acteurs pour s'orienter vers un développement durable d'ici à 2030. En vertu du cadre de suivi et d'évaluation des ODD, les Etats, tous considérés en voie de développement durable, se sont engagés à procéder à un suivi et un examen systématiques de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur la base des indicateurs définis par les Nations Unies, afin d'évaluer leur progression et le chemin restant à parcourir. Les gouvernements nationaux sont invités à se soumettre à des examens volontaires (*via* l'élaboration de revue nationale volontaire). Un cadre de suivi mondial a été instauré, avec la création du Forum Politique de Haut Niveau pour le Développement Durable, qui se tient chaque année à New-York et assure le suivi et l'examen de l'Agenda 2030 pour le développement durable (chaque année, certains ODD sont examinés).

En juillet 2018, lors de sa réunion annuelle, le Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable des Nations Unies (FPHN) procédera à un examen des progrès accomplis sur la voie de l'Objectif de Développement Durable 6. Il s'agit là d'une excellente occasion de mettre en avant la responsabilité des gouvernements et de les sensibiliser à la nécessité d'adopter des approches plus efficaces pour une mise en œuvre réussie de l'ODD 6.

## 1.2. Objectif de l'étude

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre d'une étude mondiale, coordonnée par End Water Poverty, la Coalition Eau, Watershed, WSSCC (Water Supply and Sanitation Collaborative Council) et destinée à identifier les mécanismes de redevabilité au travers desquels les gouvernements rendent compte des progrès accomplis vers la réalisation de l'ODD 6. Des études de cas dans vingt-sept pays<sup>3</sup> permettent de recueillir des informations et alimentent le rapport global.

Le rapport ici présenté concerne l'étude de cas sur la France. L'étude, supervisée par la Coalition Eau et la Fondation France Libertés - Danielle Mitterrand, identifie les mécanismes qui permettent à la France de rendre compte de ses progrès en matière de mise en œuvre de l'ODD 6 au niveau national.

## 1.3. Périmètre de l'étude

Ce rapport s'attache à identifier les mécanismes de redevabilité de la France en matière de mise en œuvre de l'ODD 6, tant pour ses politiques internes que dans le cadre de sa politique de développement et de coopération internationale. Il étudie la redevabilité exercée vis-à-vis de l'ONU et vis-à-vis des citoyens français.

Deux types de mécanismes sont identifiés : d'une part, les mécanismes de redevabilité propres à la mise en œuvre des ODD, et d'autre part, les mécanismes de redevabilité préexistants pour le secteur de l'eau, liés aux politiques publiques françaises. Le choix a été fait de centrer l'étude prioritairement sur les mécanismes de redevabilité spécifiques aux ODD.

**Définition** : La redevabilité signifie que ceux qui sont responsables, acceptent la responsabilité de leurs actions et omissions, et acceptent d'être appelés à rendre compte sur la façon dont ils ont agi ou non. Des mécanismes efficaces de reddition de comptes sont considérés comme transparents, mobilisent une diversité d'acteurs, facilitent et encouragent la réflexion critique sur les progrès accomplis et répondent aux problèmes soulevés. Ces mécanismes peuvent prendre des formes très diverses (contrôle, consultation, participation, etc.).

<sup>3</sup> Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Togo, Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Costa Rica, Honduras, Mexique, France, Pays-Bas.

Les mécanismes préexistants dans le secteur de l'eau d'une manière plus générale ne font pas l'objet d'une analyse détaillée (*voir méthodologie de l'étude et limites ci-dessous*).

L'étude analyse également l'accessibilité de l'information et l'inclusion de la société civile aux différents éléments qui composent la redevabilité de la France dans le cadre de son action pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

#### **1.4. Méthodologie de l'étude et limites**

Le rapport a été élaboré selon une méthodologie commune à toutes les études de cas-pays intégrées dans l'étude globale. Un questionnaire standard a été envoyé aux organisations du secteur et des entretiens bilatéraux ont été organisés. Une réunion finale avec les principaux acteurs de l'eau a permis de mettre en discussion les premiers constats (*méthodologie détaillée en appendice*).

Ainsi, le rapport a été élaboré à partir des informations issues des questionnaires et des entretiens. Pour les mécanismes de redevabilité préexistants liés à la politique nationale de l'eau, des acteurs importants du secteur de l'eau n'ont pas contribué à l'étude (par exemple les associations de consommateurs ou les associations environnementales spécialistes de l'eau en France), ce qui constitue une limite de ce travail. C'est pourquoi ces mécanismes ne font pas l'objet d'une analyse détaillée.

Autre limite : le manque d'informations collectées sur les mécanismes de redevabilité pouvant exister spécifiquement dans les départements d'Outre-Mer, pour le secteur de l'eau, conduit à ne pas les évoquer dans ce rapport.

## **2. Pilotage et rapportage par la France sur l'ODD 6**

### **2.1. Pilotage de la mise en œuvre des ODD**

La France contribue à la mise en œuvre de l'ODD 6 à travers deux volets de ses politiques publiques : sa politique publique interne de l'eau et sa politique de développement et de solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement.

Au niveau ministériel, le pilotage de la mise en œuvre des ODD fait partie des attributions du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire : « *Au titre du développement durable : il veille à l'intégration des objectifs de développement durable dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques conduites par le Gouvernement ainsi qu'à leur évaluation environnementale.* »<sup>4</sup>

La Déléguée interministérielle au développement durable (DIDD), Laurence Monnoyer Smith, assure la coordination du volet national de mise en œuvre des ODD en France, en concertation étroite avec l'ensemble des ministères, et en particulier avec le Ministère des Affaires étrangères concernant le volet international. Des ministères pilotes et associés ont en effet été identifiés pour conduire et animer la mise en œuvre de chacun des objectifs de développement durable. Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) et le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) sont pilotes concernant l'ODD 6. Sont associés : le Premier Ministre ; le Ministère de la Cohésion des Territoires ; le Ministère des Solidarités et de la Santé ; le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ; le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ; le Ministère de l'Outre-mer.

Trois ans après leur adoption à l'ONU, force est de constater que les ODD ne bénéficient pas encore d'un véritable portage politique à haut niveau. La France ne dispose pas d'une feuille de route de mise en œuvre de l'Agenda 2030. Cette absence de plan d'action ne permet pas une redevabilité effective et claire sur l'action de la France pour la mise en œuvre des ODD,

---

<sup>4</sup> Décret relatif aux attributions du MTES

dont les cibles de l'ODD 6, et ne facilite pas non plus l'appropriation nationale de l'Agenda 2030.

Toutefois, à l'occasion du Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID)<sup>5</sup> 8 février 2018, sous la présidence du Premier ministre et en présence de 8 ministres, le gouvernement s'est engagé à bâtir une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD d'ici 2030. Le CICID a indiqué que l'élaboration de la feuille de route « sera pilotée par la Délégué interministérielle au développement durable et en concertation avec l'ensemble des parties prenantes et portée par un comité de pilotage interministériel qui veillera à la coordination de sa mise en œuvre et à la mobilisation de l'ensemble des ministères et des acteurs de la société française ». Il a également précisé : « Cette feuille de route fera appel à une revue des politiques publiques au regard des ODD et définira des priorités d'action pour la France pour l'atteinte des ODD et, plus globalement, pour poser les bases de la future stratégie française 2020-2030 en matière de développement durable ». En outre, le CICID a proposé des pistes d'actions concrètes, comme l'utilisation d'indicateurs de performance budgétaire en cohérence avec les ODD lorsque cela est pertinent, ou encore l'intégration des ODD dans la construction de la loi via l'analyse d'impact des textes et documents législatifs sur les ODD<sup>6</sup>.

La publication de cette feuille de route est prévue pour le FPHN de 2019. Par ailleurs, en septembre 2019, l'Assemblée Générale de l'ONU comprendra une phase consacrée aux ODD en présence des chefs d'État. Le gouvernement français prévoit de présenter sa nouvelle Stratégie Nationale de transition écologique vers un développement durable car l'actuelle prend fin en 2020, afin de mettre en évidence la cohérence souhaitée des politiques publiques, entre elles et avec les ODD.

## 2.2. Suivi et rapportage des ODD

Afin de se mettre en concordance au niveau international avec les ODD, la France s'est engagée à rédiger et publier de manière systématique et annuelle un rapport sur la mise en œuvre nationale des ODD, en vue de chaque Forum politique de haut niveau des Nations Unies (FPHN). Il s'agira d'une Revue Nationale Volontaire (RNV) tous les trois ans, soumise officiellement au FPHN, et d'un rapport d'étape et d'avancement interministériel tous les ans. La France a ainsi publié une RNV pour le FPHN de 2016 et un premier rapport d'étape et d'avancement lors du FPHN de 2017.

Lors de la publication de la RNV de la France en 2016, il y avait encore peu de recul suite à l'adoption des ODD. Deux pages étaient consacrées à chaque ODD, avec peu de données statistiques (pas encore d'indicateurs nationaux identifiés) et pas de précision sur les moyens de mise en œuvre et les financements. Cette RNV était davantage une présentation par ODD des initiatives et politiques publiques françaises déjà existantes, mais ne constituait pas une analyse des lacunes à combler. Lors du FPHN de 2016, une présentation orale a été faite par la France de sa RNV, donnant ainsi une base d'interpellation par les autres pays des Nations Unies et par la société civile. En 2017, le rapport d'étape interministériel n'a pas été présenté officiellement lors du FPHN mais a servi comme outil de communication. En 2018, un nouveau rapport d'étape est prévu par la France, centré spécifiquement sur les ODD qui seront mis en discussion lors du FPHN de juillet 2018. Cela concerne donc notamment l'ODD 6. La prochaine RNV française est prévue pour le FPHN de 2019.

Le suivi statistique des ODD est réalisé par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), qui représente la France à la Commission statistique des Nations Unies (NU) et le Conseil national de l'information statistique (CNIS). La France s'est engagée à mettre en place un cadre précis d'indicateurs pour le suivi de l'atteinte des ODD, lequel sera publié à l'occasion du FPHN du 9 au 18 Juillet 2018 des Nations Unies. 100 indicateurs nationaux devront être sélectionnés pour le suivi des ODD. Ce travail est alimenté par un groupe de travail *ad hoc* du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Ce groupe a été constitué spécifiquement pour décliner les indicateurs ODD des Nations Unies en

<sup>5</sup> Le CICID définit les orientations de la politique française de coopération internationale et d'aide au développement

<sup>6</sup> Cf. Article 21 du relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 : <https://bit.ly/2H80mzj>

indicateurs de suivi nationaux et, ainsi, faire progresser le système statistique français en cohérence avec l'Agenda 2030.

### **2.3. Le reporting sur les politiques de l'eau en France et le lien avec les ODD**

En dehors des ODD, un reporting très poussé est réalisé par la France dans le cadre de ses politiques publiques de l'eau. Pour le gouvernement, il s'agit là de cadres prioritaires de redevabilité, parfois contraignants, à l'inverse des ODD qui constituent un engagement volontaire des pays.

Un reporting important est effectué au titre de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne, tous les six ans auprès de la Commission Européenne. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) renforce la transparence de la politique de l'eau et demande une participation active des acteurs de l'eau et du public à l'élaboration du Plan de Gestion. Elle reconduit au plan européen les principes de la gestion de l'eau en France : gestion par bassin versant, participation des acteurs de l'eau, planification à l'échelle des bassins (SDAGE). En 2010 et 2016, la France a rendu compte à la Commission européenne de la mise en œuvre de la DCE. Les données collectées sont sur le site [data.eaufrance.fr](http://data.eaufrance.fr).

Par ailleurs, de très nombreuses données sur l'eau sont collectées via de multiples canaux, et la plupart sont en open data. La mise en place du [Système d'Information sur l'Eau](#) (SIE) comme dispositif partenarial des principaux acteurs du domaine de l'eau chargés de produire, valoriser et diffuser les données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages, permet le partage de données produites et la mise à disposition d'outils d'analyse et d'évaluation. Cet outil porte sur l'ensemble des départements métropolitains et d'outre-mer. Le SIE est l'outil central permettant à la France de rendre compte, notamment à la Commission européenne de l'application des nombreuses directives sur l'eau (dont la DCE, directives sur les eaux résiduaires urbaines, les nitrates, les boues d'épuration, les eaux souterraines, les normes de qualité environnementales, les inondations, l'eau potable, les eaux de baignade et les eaux conchylicoles).

Au niveau des services d'eau et d'assainissement, le [SISPEA](#) (Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement) a été créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et est coordonné par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Il recense et diffuse, au niveau national, de nombreuses données sur l'organisation, la gestion, la tarification, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et la performance des services publics d'eau et d'assainissement. Ces données sont à disposition *via* le site Internet [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

Concernant la potabilité de l'eau, le [Système d'Information sur la Santé Environnementale-Eaux \(SISE-Eaux\)](#) est l'unité du Ministère des Solidarités et de la Santé et de ses services régionaux et départementaux dédiée au stockage organisé de l'information sanitaire sur les eaux. Il a pour objectif de rendre public les données détaillées par points de captage concernant la potabilité de l'eau. Le SISE-Eaux permet notamment de réaliser le rapportage vis-à-vis de la Directive Européenne sur la qualité de l'eau potable de 1998 qui oblige les pays membres à rendre l'information et les données sur la gestion et la protection de l'eau accessibles aux citoyens.

La France réalise ainsi un effort important d'information du citoyen en matière de données accessibles. On peut également citer, entre autres, les canaux d'information suivants : le [Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau](#), le [Schéma National des Données sur l'eau](#), ou encore le rapport [Repères 2016](#) du CGDD avec les chiffres clés sur l'eau et les milieux aquatiques. L'ensemble de ces données et indicateurs existants peuvent d'ores et déjà permettre de répondre en partie au cadre de redevabilité donné par les Nations Unies pour l'atteinte des ODD. Par exemple, selon l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE)<sup>7</sup>, les indicateurs de qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine publiés par le SDES (Service de la Donnée et des Etudes Statistiques) répondent à l'indicateur de l'ODD 6.3.2. De même, pour la surexploitation des

<sup>7</sup> Voir le rapport « Réflexions des professionnels de l'Eau sur les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux », ASTEE, 21 septembre 2017

masses d'eau souterraines, l'INSEE utilise un indicateur d'état quantitatif adapté et qui, selon l'ASTEE, doit pouvoir être suivi dans le rapportage français à l'ONU.

Néanmoins, l'utilisation des données déjà collectées pour alimenter la redevabilité sur l'ODD 6 soulève deux limites principales :

### 1. L'accessibilité des données

Si des outils existent pour rendre ces données disponibles, celles-ci ne sont pas toujours complètes. Par exemple, les données du SISPEA sont parfois parcellaires ou manquantes du fait de difficultés constatées dans la remontée et le renseignement des informations : seules 4800 collectivités, sur 13000, ont remplis les informations les concernant. En outre, ces nombreuses données liées à l'eau ne sont pas accessibles sur une seule et même plateforme, ni présentées sous le langage des ODD. Dès lors, comment trouver facilement les données correspondantes aux cibles de l'ODD 6 ?

A ce sujet, le député Michel Lesage rappelle dans son rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France<sup>8</sup> de juin 2013, les défaillances importantes pointées par la Cour des comptes<sup>9</sup> dans la coordination du SIE. Selon ce rapport, la fiabilité des données et leur traitement conditionnent le respect de la mise à disposition et la lisibilité des informations aux citoyens. Cela est aussi rendu complexe de par la multiplicité des données, des acteurs (avec des imprécisions sur les responsabilités de chacun) et des outils de diffusion (multiplicité des plateformes). Malgré la volonté de rendre cohérent le système d'information sur l'eau, la Cour des Comptes et la mission parlementaire menée par Michel Lesage notent le manque de transparence dans la production et l'accès aux données, l'absence de suivi des bases de données (avec la perte de données historiques) et l'utilisation, parfois, d'indicateurs incertains.

### 2. Des indicateurs existants non-suffisants pour les ODD

Selon le rapport de l'ASTEE<sup>10</sup> « *Réflexions des professionnels de l'Eau sur les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux* », pour certaines cibles ODD, les indicateurs de l'INSEE doivent être complétés<sup>11</sup>. L'ASTEE a réalisé une comparaison entre les indicateurs existants et ceux des ODD, qui permet de mettre en exergue les champs non couverts par le rapportage. On peut citer, par exemple, les limites suivantes :

- L'indicateur proposé par l'INSEE dénombrant la « population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique sur plus de 5 % des analyses » : celui-ci est insuffisant pour renseigner les progrès vers la cible ODD 6.1, puisqu'il lui manque les paramètres fluor et arsenic de la qualité chimique de l'eau potable qui sont pris en compte par l'ONU.
- Les outils statistiques existants ne permettent pas forcément de détecter les personnes qui ont un niveau d'accès insuffisant à l'eau et à l'assainissement (notamment la mesure de la qualité d'accès des populations migrantes ou sans domicile fixe).
- Le rapport annuel de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement SISPEA est incomplet pour plusieurs DOM-TOM (pour ce qui est de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement collectif et non-collectif). Le rapport 2017 fournit des données 2014 pour respectivement 79% de la population française pour l'eau potable, 76% pour l'assainissement collectif et 72% pour l'assainissement non collectif.
- Les données sont à compléter avec une mesure des taux d'équipements des écoles en eau potable et toilettes ou par une identification des établissements scolaires qui n'ont pas ces équipements.

<sup>8</sup> « *Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France : Mobiliser les territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre nos objectifs de qualité* », Michel Lesage, juin 2013

<sup>9</sup> Rapport de février 2013 sur l'ONEMA

<sup>10</sup> Réflexions des professionnels de l'Eau sur les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux, ASTEE, 21 septembre 2017 (voir une présentation succincte de ce rapport en Annexe 2)

<sup>11</sup> Cf le tableau récapitulatif des indicateurs actuellement retenus par l'INSEE pour rendre des comptes sur l'ODD 6 (Annexe 1).

## **Focus sur la Politique de développement et de solidarité internationale de la France :**

### Pilotage et rapportage à l'ONU sur la contribution de la politique de développement à l'ODD 6 :

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) coordonne le volet international de la mise en œuvre des ODD par la France.

Notons qu'un engagement a été pris par le gouvernement pour que la feuille de route française sur les ODD inclue à la fois les enjeux nationaux et les enjeux de coopération internationale<sup>12</sup>.

Le rapportage à l'ONU pour la politique de développement de la France se fait également au travers du rapport d'étape annuel de la France pour le FPHN. En effet, chaque ODD passé en revue dans le rapport annuel comprend une partie sur la politique de développement et de solidarité internationale. Le rapportage à l'ONU concernant la politique de développement pour l'ODD 6 est réalisé par la Direction Générale de la Mondialisation du MEAE.

Concernant la contribution de la France à la cible 6.a sur la coopération internationale, les données statistiques sur l'Aide Publique au Développement sont transmises chaque année à l'OCDE par les ministères impliqués dans la coopération internationale, l'Agence Française de Développement (AFD), ainsi que les collectivités territoriales qui font de la coopération décentralisée.

### Reporting pré-existant sur la politique de développement et lien avec les ODD :

En dehors des ODD, un reporting est déjà effectué sur la politique de développement :

D'une part, il existe un reporting sur la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI) de 2014. Celle-ci est dotée d'une série d'indicateurs, qu'elle prévoyait de réviser suite à l'adoption des ODD (ceci n'a pas encore été réalisé à ce jour). Dans ce cadre, un rapport Bisannuel est remis par le gouvernement au Parlement, pour l'aide bilatérale et pour l'aide multilatérale. Le dernier rapport bisannuel au parlement date de mai 2017 et rendait compte de la mise en œuvre de la politique de développement de la France en 2014 et 2015.

D'autre part, l'Agence Française de Développement (AFD), principal opérateur de l'aide française, publie chaque année un bilan de son action en matière d'eau et d'assainissement. Les indicateurs de ce bilan sont encore sur la base des anciens indicateurs Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'année 2017 est une année de transition avec le basculement vers les nouveaux indicateurs, davantage alignés avec les ODD. Ainsi, pour le bilan de l'année 2017, qui sera publié en 2018, les indicateurs de résultats escomptés seront alignés avec les indicateurs des ODD (pour l'accès à l'eau et à l'assainissement, ils seront axés sur la notion de gestion en toute sécurité). A partir de 2018, la collecte de données permettra d'obtenir des indicateurs ex ante (pour les projets à venir) et ex post (pour les projets en cours de mise en œuvre) avec des définitions dans l'esprit des ODD.

Cependant, contrairement au reporting prévu sur les ODD, sur la base de statistiques nationales, le reporting de l'AFD se fait par projet. Il n'est donc pas possible à ce jour de reprendre tel quel l'ensemble des indicateurs ODD et leurs cibles. Globalement seront couvertes les cibles 6.1, 6.2, 6.3, sur la base du nombre de personnes bénéficiaires. Pour les autres indicateurs de l'ODD 6, qui ont une base qualitative et demandent une agrégation de données au niveau national, la contribution de l'Aide Publique au Développement ne peut être directement comptabilisée.

---

<sup>12</sup> Engagement pris lors du Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI) élargi du 22 février 2018, dans le cadre de l'atelier consacré aux ODD.

### 3. Mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité existants pour tenir les gouvernements responsables des progrès accomplis sur la voie de l'ODD 6

Il est possible de définir différentes catégories de mécanismes par lesquels la France se rend redevable de ses progrès pour la mise en œuvre de l'ODD 6 :

- Les mécanismes de redevabilité propres à l'Agenda 2030 (dont l'ODD 6), appuyés par des mécanismes d'inclusion et de mobilisation de la société civile
- Les mécanismes préexistants pour le secteur de l'eau (ceux liés à l'ensemble des politiques publiques et ceux spécifiques au secteur EAH)

#### 3.1. Les mécanismes de redevabilité propres à la mise en œuvre des ODD

- o Reporting régulier de l'avancée de la mise en œuvre des ODD, dans le cadre du FPHN

Il s'agit du principal mécanisme de redevabilité mis en œuvre à ce jour par la France. La France a soumis une revue volontaire nationale au FPHN en 2016. La prochaine est prévue pour le FPHN de 2019. Les autres années, la France soumet un rapport d'étape annuel.

Ces rapports sont mis en discussion chaque année auprès de la société civile dans le cadre des ateliers de concertation sur les ODD, organisés par le CGDD. Ces ateliers sont conçus à la fois comme un système de concertation sur le contenu du rapport annuel pour le FPHN et comme un dispositif de mobilisation, d'information et d'engagement des acteurs dans la réflexion (y compris pour leurs propres contributions à la réalisation des ODD). Des groupes de travail ponctuels sont proposés et ouverts afin de discuter et amender le contenu du rapport sur les ODD concernés par le FPHN. Historiquement, sont invités à cette occasion : le Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI), le Conseil National pour la Transition Énergétique (CNTE), et d'autres organisations parties prenantes du suivi des ODD (par exemple, la Coalition Eau ou le Partenariat Français pour l'Eau pour l'ODD 6). Toutefois, la liste complète des organisations invitées n'est pas communiquée. Ces ateliers de concertation peuvent permettre aux ONG/OSC qui sont conviées d'encourager le gouvernement à mieux se saisir des ODD et à sensibiliser les différentes catégories d'acteurs.

En 2018, une journée de concertation sur le point d'étape et le lancement de l'élaboration de la feuille de route de la France a été organisée le 27 mars par le CGDD, en présence d'acteurs de la société civile (250 participants), de la Secrétaire d'État auprès du ministre d'État de la Transition Écologique et Solidaire, Brune Poirson, de la Déléguée interministérielle et Commissaire générale au développement durable, Laurence Monnoyer, et de représentants du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et du Ministre de la Transition Écologique et Solidaire. Cette journée avait deux objectifs : faire remonter les contributions de la société civile vis-à-vis du rapportage au FPHN 2018 et permettre une première collaboration à la réflexion sur la feuille de route de mise en œuvre des ODD.

Par ailleurs, une plateforme numérique participative « [Bac à sable](#) » a été lancée en amont de cet atelier de concertation. Animée par l'équipe du MTES, cette plateforme a pour objectif d'initier un travail de co-construction et de réflexion sur le rapport d'étape annuel. Cette agora numérique ouverte aux acteurs permet de réagir en direct, intervenir sur les contenus des rapports, assurer le suivi des ODD et partager des informations. Les commentaires sont ouverts aux personnes ayant un compte personnel actif et validé sur la plateforme, sur la base de la version martyr du rapport d'étape.

L'équipe de la DEB du MTES est en charge de la prise en compte des commentaires et des propositions remontées pour modifier le rapport d'étape sur l'ODD 6. Néanmoins, nous avons encore peu de recul sur ce mécanisme de consultation mis en place : de quelle manière les commentaires seront-ils pris en compte et effectivement intégrés au rapport ? Avant sa sortie finale et sa publication, le rapport préparé et amendé par les parties prenantes fait en outre l'objet d'une relecture finale et d'une validation par le cabinet du MTES.

- Travaux du CNIS sur les indicateurs

Un groupe de travail du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS) a été constitué spécifiquement pour définir 100 indicateurs nationaux de référence pour le suivi des ODD. Ce groupe de travail intègre une centaine de personnes : administrations, statisticiens, recherche, entreprises, ONG, etc. Il est donc ouvert à la société civile mais celle-ci y est cependant peu investie.

Trois sous-groupes de travail thématiques ont été constitués. L'ODD 6 est suivi par le sous-groupe de travail sur l'environnement. Celui-ci est consulté sur les indicateurs français existants ou non existants qu'il faudrait sélectionner pour faire partie la liste des 100 indicateurs nationaux de suivi des ODD.

A noter que la création de 100 indicateurs sur 242 (au niveau onusien) pose la question du choix des indicateurs. Ces 100 indicateurs seront ceux communiqués prioritairement par la France, par exemple dans les rapports au FPHN. Cette sélection d'indicateurs, présentée comme technique, implique nécessairement une priorisation des cibles et donc un choix politique des cibles que la France souhaite mettre en avant. Toutefois, le gouvernement confirme que la France informera bien les 242 indicateurs onusiens.

- Réalisation d'une revue de politiques publiques du MTES par le CGEDD au regard des ODD

L'élaboration de la feuille de route pour les ODD doit aussi s'appuyer sur une Revue des politiques publiques au regard des ODD afin de dresser, avant toute chose, un état des lieux pour identifier les grandes orientations et définir un plan d'action en lien avec les lacunes relevées par la Revue. A cet égard, une [Revue des politiques du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire \(MTES\) au regard des objectifs de développement durable](#) a été publiée par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) en décembre 2017. La Revue se concentre sur les ODD pour lesquels le MTES est le ministère pilote (dont l'ODD 6). Cette mission a été réalisée au travers de nombreux entretiens<sup>13</sup>, d'une vaste documentation et d'un recensement des outils disponibles pour parvenir à une analyse des écarts (« *gap analysis* ») entre la situation actuelle et celle à atteindre en 2030. Cette Revue des politiques publiques du MTES permet de disposer d'un outil pertinent permettant d'identifier les points forts et les lacunes pour la mise en œuvre de l'ODD 6. Elle peut être considérée comme une bonne pratique de redevabilité à généraliser pour l'ensemble des ODD. Le gouvernement s'est d'ailleurs engagé dans le cadre du CICID du 8 février 2018 à améliorer les Revues des politiques publiques à la lumière de ce travail mené par le CGEDD et à approfondir l'étude des interrelations entre les différents enjeux du développement durable.

D'autres mécanismes sont à ce jour en cours de constitution :

- Comité de pilotage de haut niveau pour la mise en œuvre des ODD : en cours de constitution

Un Comité de pilotage de haut niveau pour la mise en œuvre des ODD est en cours de création. Il sera en charge du pilotage, de la coordination et du suivi de l'élaboration de la feuille de route pour la mise en œuvre des ODD par la France. Il est présenté comme « *un lieu de débat et d'échange transversal, de coordination et de mobilisation des ministères et des acteurs de la société française, pour atteindre les 17 ODD* » avec pour « *mission d'assurer la cohérence de l'action en faveur du développement durable et de renforcer les synergies dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030* »<sup>14</sup>.

Le comité se réunira deux fois par an, sous la coprésidence de Brune Poirson, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce comité de pilotage de haut niveau associe des représentants du

---

<sup>13</sup> Entretiens réalisés auprès de 24 acteurs de l'Administration, 9 de la société civile (IDDRI, 4D, ASTEE, Comité 21, PFE), 3 de commissariats généraux (France stratégie et Commissariat général à l'égalité des territoires), 2 de l'OCDE

<sup>14</sup> Voir la fiche de missions du COPIL, disponible dans le dossier de séance de la réunion du 26 avril 2018, téléchargeable ici

Gouvernement et de l'administration (conseillers, directeurs généraux et hauts fonctionnaires au développement durable), des représentants de la société civile ainsi que des élus. Il s'appuie sur les contributions des acteurs de la société civile et sur les travaux du comité présidé par la déléguée interministérielle au développement durable<sup>15</sup>.

Plusieurs objectifs lui sont d'ores et déjà attribués :

1. Valider et porter politiquement l'élaboration, la mise en œuvre, la communication et le suivi de la feuille de route sur la mise en œuvre des ODD par la France auprès des instances nationales et internationales ;
2. Valider les modalités de concertation avec l'ensemble des parties prenantes, à chacune de ces étapes, soutenir la mobilisation des acteurs de la société civile, de la communauté scientifique et des territoires et encourager les coalitions d'acteurs ;
3. Impulser l'engagement de tous les ministères, notamment via une revue des politiques publiques au regard de l'ensemble des ODD, et assurer le suivi de ces engagements ;
4. Déterminer les objectifs prioritaires et orientations stratégiques de la mise en œuvre des ODD par la France, au regard de sa situation et des défis qui lui sont posés ;
5. Veiller à la mise en place par les services compétents d'un dispositif permettant de rendre les indicateurs de performance budgétaire de l'Etat (PAP/RAP) plus cohérents avec les ODD, lorsque cela est pertinent et possible, tout en conservant des indicateurs d'efficacité et d'efficience dédiés ;
6. Veiller à l'élaboration, par les services compétents et en concertation avec le Parlement, d'un dispositif permettant d'intégrer, lorsque cela est pertinent, l'Agenda 2030 dans la construction de la loi, en incitant à la réalisation d'analyses d'impact sur l'atteinte des ODD dans le cadre des textes et documents de nature législative.
7. Renforcer les synergies avec la mise en œuvre de l'Accord de Paris, en s'appuyant sur la mobilisation des acteurs dans le cadre de l'Agenda de l'action climatique.

La première réunion de ce Comité de pilotage de haut niveau a eu lieu le 26 avril 2018. Si ce comité est fonctionnel et réellement inclusif, il pourra s'agir d'un mécanisme de redevabilité important pour le suivi de la réalisation de la feuille de route ODD de la France.

- Groupe de travail parlementaire inter-assemblée sur les ODD, présidé par Hervé Maurey et Barbara Pompili : en cours de constitution

Un groupe de travail parlementaire inter-assemblée sur les ODD va par ailleurs être constitué, piloté par la députée Barbara Pompili et le sénateur Hervé Maurey. A ce jour, le rôle et le fonctionnement de ce groupe de travail ne sont pas encore clairement définis. Il concernera le suivi de l'ensemble des ODD. Barbara Pompili, présidente de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, souhaite notamment que le bilan du budget français soit analysé à l'aune des ODD.

---

<sup>15</sup> Voir les membres du COPIL, disponible dans le dossier de séance de la réunion du 26 avril 2018, téléchargeable ici

## Les mécanismes d'inclusion et de mobilisation de la société civile

Le caractère inclusif de l'Agenda 2030 implique la mobilisation de tous les acteurs pour la réalisation des ODD, et non uniquement le gouvernement. Considérant que les ODD sont une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs et des citoyens, la France a mis en place des mécanismes d'information et de mobilisation de la société civile, en parallèle des mécanismes de redevabilité.

On peut citer notamment :

- Les ateliers de concertation sur les ODD : Ces ateliers sont conçus à la fois comme un système de concertation sur le contenu du rapport annuel pour le FPHN et comme un dispositif de mobilisation, d'information et d'engagement des acteurs dans la réflexion (y compris pour leurs propres contributions à la réalisation des ODD).
- La plateforme numérique interactive mise à disposition des parties prenantes le temps de la co-construction du rapport d'étape : ce projet de plateforme interactive met en réseau les acteurs, facilite la collaboration, le partage d'informations et la diffusion des bonnes pratiques.
- Des outils de sensibilisation et d'information : lancement d'un site consacré aux ODD et au suivi des avancées et des initiatives menées pour chacun d'eux, création d'un MOOC sur les ODD en partenariat avec l'Université Virtuelle Environnement et Développement durable, diffusion d'une lettre numérique « ODDyssée 2030 » bimensuelle, hackathon, mise à jour participative des pages ODD de Wikipédia, etc.

## 3.2. Les mécanismes de redevabilité préexistants pour le secteur de l'eau

En dehors des ODD, la France dispose d'un ensemble de mécanismes de redevabilité liés à ses politiques publiques de l'eau. S'ils n'ont pas un prisme spécifique « ODD », ces mécanismes institutionnels permettent de contrôler les politiques publiques, dont celles liées à l'eau et à l'assainissement, lesquelles concourent à la mise en œuvre de l'ODD 6.

### 3.2.1. Mécanismes sur l'ensemble des politiques publiques

- Le contrôle parlementaire

Au travers du vote des lois, des commissions parlementaires, des missions d'information, des groupes de travail, des questions au gouvernement (questions écrites et questions d'actualité) et du contrôle budgétaire, le Parlement constitue un mécanisme de redevabilité incontournable, devant lequel le gouvernement doit rendre des comptes sur l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre. En particulier, l'examen et le vote du projet de Loi de Finances par le Parlement, chaque année, constitue un temps fort pour l'ensemble des politiques publiques.

Notons également que le gouvernement s'est engagé le 8 février 2018<sup>16</sup> à créer davantage de lien entre le travail du Parlement et les ODD. En effet, le gouvernement :

- « *Rendra lorsque cela est pertinent et possible ses indicateurs de performance budgétaire (PAP/RAP)<sup>17</sup> plus cohérents avec les ODD, tout en conservant des indicateurs d'efficacité et d'efficience dédiés ;* »

<sup>16</sup> Cf. Article 21 du relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 : <https://bit.ly/2H80mzj>

<sup>17</sup> Les projets annuels de performances (PAP) sont annexés au projet de loi de finances (PLF) et retracent, pour chaque programme budgétaire, la stratégie, les objectifs, les indicateurs et les cibles de résultat. Les rapports annuels de performances (RAP) annexés au projet de loi de règlement rendent compte, pour chaque programme, de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) au moment de l'examen du projet de loi de finances. Ils présentent et expliquent les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique et permettent ainsi d'apprécier la qualité de la gestion des politiques publiques.

- « Intégrera lorsque cela est pertinent l'Agenda 2030 dans la construction de la loi, en proposant une analyse d'impact sur l'atteinte des ODD dans le cadre des textes et documents de nature législative, en concertation avec le Parlement ; »

Ces engagements, s'ils sont mis en œuvre, permettront d'accroître la redevabilité du gouvernement pour la mise en œuvre des ODD, vis-à-vis du Parlement.

- La Cour des comptes

La Cour des comptes est l'organe chargé de contrôler la régularité des comptes publics et de vérifier le bon emploi des fonds publics. Elle assiste, d'une manière générale, le Parlement dans le contrôle de l'action du gouvernement. Ainsi, par l'évaluation, l'audition et le contrôle qu'elle exerce sur les politiques publiques, la Cour des Comptes constitue également un mécanisme de redevabilité de la France vis-à-vis des politiques publiques, lesquelles concourent à la mise en œuvre des ODD.

### **3.2.2. Les mécanismes spécifiques au secteur de l'eau et l'assainissement**

Différents mécanismes de concertation et de participation des acteurs existent à toutes les échelles de l'organisation administrative de la gestion de l'eau en France, tant pour les ressources en eau que pour les services d'eau et d'assainissement. Pour chaque niveau de compétences, il existe des mécanismes de redevabilité correspondants : niveau national, niveau « bassin hydrographique », niveau décentralisé. Notons que ces mécanismes ont été identifiés pour la métropole mais ils peuvent différer en Outre-Mer<sup>18</sup>.

→ **Au niveau national :**

- Le Comité National de l'Eau

C'est un organisme consultatif placé auprès du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, instauré en 1964 par la loi relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution et son organisation. Il est composé de 156 membres, tous titulaires : représentants de l'État et de ses établissements publics (25 membres) ; quatre parlementaires (deux députés et deux sénateurs) ; de deux membres du CESE ; présidents des comités de bassin ; représentants des collectivités territoriales dont les associations d'élus (51 membres) ; représentants des usagers (51 membres) ; deux présidents de Commissions locales de l'eau et des personnes qualifiées. Son président est nommé par décret du Premier ministre (actuellement il s'agit de M. Jean Launay) et est assisté par trois vice-présidents, le premier étant nommé par le collège des collectivités territoriales et les deux autres par le collège des usagers.

Le Comité National de l'Eau est saisi par le gouvernement pour donner des avis sur des projets d'arrêtés ou de règlements relatifs au secteur. Il est consulté sur les grands projets d'aménagement et de répartition des eaux, sur les questions communes aux bassins, sur la protection des peuplements piscicoles. Il intervient sur la partie réglementaire et a également une mission d'évaluation et de suivi de la qualité et du prix des services publics d'eau et d'assainissement. S'il s'exprime sur les politiques françaises du secteur, le CNE ne travaille pas directement sur le suivi du cadre international des ODD.

---

<sup>18</sup> Le manque d'informations sur les mécanismes de redevabilité pouvant exister spécifiquement pour l'Outre-Mer conduit à ne pas les évoquer dans ce rapport.

### **Des Assises de l'Eau en 2018**

Des mécanismes de dialogue non pérennes peuvent également être mis en place et impliquer une forme de redevabilité de la part du gouvernement. Des Assises de l'eau ont été annoncées par le Président de la République, pour 2018, sous pilotage du MTES. Peu d'informations sont encore disponibles sur leur organisation car les réunions du Comité de Pilotage ont débuté fin avril. Ces Assises de l'Eau seront une enceinte de mise en discussion et en lumière de la politique française de l'eau au niveau national et international. Il y aura deux séquences : une première séquence (courant juillet) sur le petit cycle de l'eau et le renouvellement des réseaux ; une deuxième séquence (à l'automne) sur le grand cycle de l'eau et le lien eau, biodiversité et climat. Ainsi, certains aspects de l'ODD 6 feront l'objet de discussions.

#### **→ Au niveau « bassin hydrographique » :**

##### **○ Les Comités de bassin :**

Au niveau des 7 bassins hydrographiques du territoire métropolitain, les comités de bassin élaborent des plans d'action, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui fixent les orientations fondamentales de la politique de l'eau pour 15 ans. Ils réunissent tous les acteurs de l'eau, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : collectivités, État, usagers, personnes qualifiées, milieux socioprofessionnels. Le Comité de bassin est présenté comme un « parlement local de l'eau ». C'est le Préfet de Région où le comité de bassin a son siège qui est désigné « préfet coordonnateur de bassin ». Ce dernier est responsable de la coordination des services de l'Etat et approuve le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux élaboré par le Comité de Bassin.

#### **→ Au niveau décentralisé :**

Les mécanismes de redevabilité locaux constituent des mécanismes de dialogue et d'élaboration des politiques de l'eau au niveau décentralisé. Ces mécanismes sont entre autres (liste non exhaustive) :

- Les communes : elles sont responsables de la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement. Elles peuvent engager des démarches contractuelles pour la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques et/ou des démarches de planification (schémas locaux d'aménagement et de gestion des eaux). En termes de redevabilité, le conseil municipal est donc une instance incontournable au niveau local.
- Les Commissions consultatives des services publics locaux (CCSPL) : Pour l'eau potable et l'assainissement, au-dessus d'un seuil de population, il existe des CCSPL associant des représentants des associations locales.
- Les Commissions Locales de l'Eau : Pour la gestion locale des ressources en eau, les Schémas d'aménagement de gestion de l'eau (SAGE) sont établis par une Commission locale de l'eau où les divers acteurs du territoire sont représentés.

### ***Focus sur la Politique de développement et de solidarité internationale de la France :***

#### **1- Les mécanismes de redevabilité sur l'ensemble de la politique de développement et de solidarité internationale**

Les débats parlementaires dans le cadre des projets de loi de finances annuels et de la LOP-DSI permettent une reddition des comptes vis-à-vis du Parlement par le gouvernement sur la politique de développement de la France. Le MEAE est ainsi particulièrement impliqué via le contrôle parlementaire de l'action de l'administration, et la tutelle exercée sur l'opérateur public le plus actif, l'AFD. En outre, un rapport bisannuel sur la mise en œuvre de la LOP-DSI est remis par le gouvernement au Parlement.

Par ailleurs, les réunions élargies du Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale, ouvertes aux acteurs institutionnels et de la société civile, relèvent également d'un mécanisme de dialogue avec les acteurs du secteur de la solidarité internationale. En

effet, le CNDSI a pour vocation de permettre une concertation régulière et ouverte, entre les différents acteurs du développement et de la solidarité internationale sur les objectifs, les orientations, la cohérence et les moyens de la politique française de développement. Depuis 2015, le CNDSI se réunit trois fois par an. Les comptes rendus de ses échanges sont disponibles [en ligne](#). Lors de la dernière réunion élargie organisée le 22 février : le “Forum National pour une politique de développement renouvelée”, un atelier d’échanges était consacré aux ODD.

## **2- Les mécanismes de redevabilité sur la politique de développement et de solidarité internationale pour l’eau et l’assainissement**

Un focus sur la politique de développement pour l’ODD 6 est intégré au rapport d’étape sur les ODD de 2018. Son contenu a été discuté avec les parties prenantes et les organisations de la société civile le 27 mars à Paris, à l’occasion des ateliers de concertation sur les ODD organisés par le CGDD.

En outre, une réunion est organisée chaque année autour de la présentation du bilan annuel de l’AFD sur son action Eau et Assainissement. C’est un rendez-vous régulier de dialogue avec la société civile. La Coalition Eau, réseau des ONG françaises engagées pour l’eau et l’Assainissement, y est invitée et peut partager ses interrogations et remarques.

## **4. Participation des OSC et d’autres organisations à ces mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité**

### **4.1. Concernant les mécanismes de redevabilité sur la mise en œuvre de l’ensemble des ODD**

Chaque année, la possibilité est donnée aux OSC de commenter les rapports d’étape et d’avancement de la France sur les ODD, mais il est difficile de voir de quelle manière la consultation peut influencer sur la version finale et quelles propositions et recommandations remontées par la société civile sont retenues pour le rapportage. En effet, celles-ci ne sont pas nécessairement retrouvées dans le rapport publié pour le FPHN. Il est vrai que cette concertation donne lieu à des commentaires nombreux et parfois contradictoires entre eux : l’intégration et la prise en compte de l’ensemble des commentaires est un exercice d’équilibre difficile. Néanmoins, un compte-rendu de ces journées pourrait permettre de rendre compte des propositions retenues et de faire le lien entre la consultation et ses impacts sur le rapportage.

En termes de participation, le Comité de pilotage de haut niveau pour la mise en œuvre des ODD sera ouvert à la société civile. Sur 63 membres, 20 représentent la société civile et participent à ce Comité de Pilotage (associations, entreprises, syndicats)<sup>19</sup>.

Les OSC ont aussi été conviées à intégrer le groupe de travail du CNIS sur les indicateurs lors de sa constitution. Celui-ci rassemble aujourd’hui une centaine de personnes : administrations, recherche, entreprises, ONG, etc.

### **4.2. Concernant les mécanismes préexistants pour le secteur de l’eau**

#### **4.2.1. Pour l’ensemble des politiques publiques :**

Ces mécanismes constituent la redevabilité la plus forte car il s’agit de mécanismes de contrôle démocratique et d’évaluation des politiques publiques. La société civile n’est pas impliquée directement puisqu’il s’agit de mécanismes institutionnels (Cour des Comptes) et de représentation démocratique (Parlement).

---

<sup>19</sup> Les informations concernant sa composition et son mandat sont disponibles à ce lien

#### 4.2.2. Pour secteur de l'eau et l'assainissement :

Le Comité National de l'Eau implique des représentants des usagers. Les Comités de Bassin et les Commissions Locales de l'Eau rassemblent des représentants des différents acteurs de la société civile.

Il est cependant difficile d'évaluer la participation effective aux différentes et nombreuses instances décentralisées. Certaines limites ont été pointées :

Selon Gest'Eau<sup>20</sup>, seulement 49,1% du territoire est couvert par un SAGE (préparé par une Commission Locale de l'Eau) en 2017.

Concernant la participation aux Comités de Bassin, le [rapport public annuel 2015](#) de la Cour des comptes pointe d'importants dysfonctionnements dans la représentativité des Comités de bassin et des Agences de l'Eau : « *Alors que l'État assume la responsabilité de la politique de l'eau, les modalités d'attribution des aides versées par les agences ainsi que le taux de la plupart des redevances qu'elles perçoivent sont définis par des instances (comité de bassin, conseil d'administration) dans lesquels l'État est minoritaire et dans lesquels les usagers professionnels (agriculteurs et industriels) sont surreprésentés. Ce manque de représentativité conduit parfois à faire prédominer les intérêts catégoriels dans les bassins.* »

Selon le rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France du député Michel Lesage (juin 2013)<sup>21</sup> : si la démocratie de l'eau est largement prévue par les textes et si les outils existent, son application effective est loin d'être réelle. La démocratie de l'eau fonctionne mal à ce jour et la composition des instances de l'eau doit évoluer et être rééquilibrée au profit des ménages et des collectivités locales. Le rapport relève notamment que<sup>22</sup> :

- Beaucoup de Commissions Consultatives des Services Publics Locaux dans le domaine de l'eau ne sont pas mises en place ou fonctionnent mal : sur 13586 services publics, seuls 1001 CCSP avaient été créés (et quand elles existent, leur efficacité réelle peut laisser à désirer).<sup>23</sup>
- Les consultations pour l'élaboration des SDAGE sont des procédures lourdes, coûteuses, et la participation des usagers demeure faible.
- Le déséquilibre dans la représentation des acteurs au sein des différentes instances de gestion de l'eau fait l'objet de nombreux débats : sous-représentativité des usagers domestiques manifeste dans de nombreuses instances (moins de 10 % des membres), forte représentation des acteurs économiques au sein des comités du bassin, comparée à leur faible contribution au financement des programmes d'intervention des Agences de l'Eau.
- La composition des instances de l'eau et la représentation des usagers n'est pas homogène (40 % dans les comités de bassin, 25 % dans les CLE, 20 % à l'ONEMA).
- Les présidents des CLE ne sont pas représentés es-qualité dans les Comités de bassin. Or ce sont pour la plupart des élus très motivés et leurs compétences seraient profitables aux Comités de Bassin où les SAGE jouent un rôle déterminant dans la politique de l'eau.

---

<sup>20</sup> Communauté des acteurs de gestion intégrée de l'eau qui propose des informations sur les documents de planification que sont les [SDAGE](#) et les [SAGE](#), ainsi que sur les [contrats de milieu](#), imposés par la DCE.

<sup>21</sup> Rapport d'évaluation de la politique de l'eau en France « *Mobiliser les territoires pour inventer le nouveau service public de l'eau et atteindre nos objectifs de qualité* », juin 2013, Député Michel Lesage

<sup>22</sup> Cf les pages 145 et 146 du Rapport de Michel Lesage

<sup>23</sup> SISPEA 2016

## 5. Expériences positives associées à la participation à ces mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité

Dans le cadre de la concertation pour l'élaboration de la RNV pour le FPHN 2016 et du rapport d'étape pour le FPHN de 2018, les recommandations des OSC ont en partie été positivement prises en compte.

Par ailleurs, les acteurs de l'eau sont bien structurés et identifiés comme des interlocuteurs fiables sur la question de l'ODD 6 par les pouvoirs publics. Ils représentent un canal de transmission de messages pour les OSC vis-à-vis de l'Etat (Coalition Eau, Partenariat Français pour l'Eau...) sur la mise en œuvre et le suivi des ODD liés à l'eau.

### **Focus sur la Politique de développement et de solidarité internationale de la France :**

Le dialogue entre les organisations de la Société Civile et l'Agence Française de Développement est de plus en plus fluide et régulier concernant la redevabilité et la transparence sur les actions Eau et Assainissement de l'AFD. Les observations et recommandations faites par les ONG, notamment la Coalition Eau, ont été prises en compte pour améliorer le bilan annuel Eau et Assainissement de l'AFD (par exemple, l'intégration du chiffre sur l'effort budgétaire réel de l'Etat avec la précision du montant des subventions et du « coût Etat » des prêts).

## 6. Aspects de ces mécanismes, plates-formes ou systèmes nationaux de redevabilité à améliorer

### 6.1. Concernant les mécanismes spécifiques aux ODD

- Une représentativité plus large des organisations impliquées dans les ateliers de concertation sur les ODD ; une mobilisation plus forte d'organisations actives au niveau national, car une grande partie des organisations impliquées et sensibilisées aux ODD sont celles engagées à l'international et qui ont suivi les négociations sur les ODD.
- La clarification des propositions et recommandations remontées par la société civile qui sont retenues pour le rapport en vue du FPHN, via l'élaboration d'un compte-rendu des ateliers de concertation.
- L'effectivité de la constitution du groupe de travail parlementaire inter-assemblée et la clarification de son rôle et de ses missions afin de permettre une analyse critique des politiques sectorielles conduites par les Ministères dans leurs domaines au regard des ODD.
- Une meilleure connaissance par les OSC des plans du gouvernement pour sa redevabilité sur l'ODD 6 et une plus grande implication dans les mécanismes de concertation.

### 6.2. Concernant les mécanismes préexistants pour le secteur de l'eau

- La sensibilisation des parlementaires à la question des ODD pour qu'ils s'en saisissent davantage et l'intègrent dans l'ensemble de leurs travaux parlementaires.
- L'amélioration des mécanismes de redevabilité au niveau local au travers de : dispositifs participatifs concernant l'ensemble des enjeux et des usages pour une plus grande consultation des citoyens sur la gestion locale de l'eau ou de l'assainissement ; d'une amélioration de l'efficacité des CCSPL ; d'une plus grande couverture territoriale des SAGE.
- La structuration d'une plateforme statistique unique destinée à rendre accessibles l'information et les données sur l'eau, tout en créant des liens avec le suivi des ODD.

- La sensibilisation des acteurs impliqués dans ces mécanismes liés aux politiques de l'eau afin d'améliorer leur mobilisation en faveur de la mise en œuvre et du suivi des ODD.

**Focus sur la Politique de développement et de solidarité internationale de la France :**

Au niveau de la politique de développement, la principale amélioration nécessaire est la réalisation d'un bilan annuel global qui prenne en compte non seulement l'action de l'AFD mais aussi celle de tous les opérateurs et Ministères de l'aide au développement pour l'eau et l'assainissement, contribuant à l'atteinte de l'ODD 6 (MEAE, MTES, Ministère des Finances, etc.).

## 7. Bonnes pratiques de reddition de comptes dans d'autres secteurs dont le secteur de l'eau pourrait tirer des enseignements

Vis-à-vis des autres secteurs, le secteur de l'eau semble plutôt en avance : le diagnostic réalisé par l'ASTEE pour identifier les lacunes en matière d'ODD 6 en France et la revue de politiques publiques du MTES par le CGEDD au regard des ODD sont deux types de travaux qui n'ont pas été faits pour les autres secteurs. Les réseaux de la société civile du secteur, actifs à l'international (Partenariat Français pour l'Eau, Coalition Eau), sont mobilisés sur la mise en œuvre de l'ODD 6.

Le secteur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire a cependant réussi à développer des mécanismes intéressants avec des plateformes de concertation sectorielles, comme le Groupe Interministériel Français sur la Sécurité Alimentaire (GISA). Créé en 2008, le GISA rassemble, sous la co-présidence du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de l'Agriculture, les autres ministères concernés (Economie, Environnement, Recherche), l'Agence Française de Développement, la société civile, des instituts de recherche, la profession agricole et des fondations. Son objectif est de proposer, à partir d'une approche pluridisciplinaire et intersectorielle, des mesures pour renforcer la sécurité alimentaire dans les pays du Sud. Du fait d'une gouvernance participative et inclusive, la concertation y est importante et les acteurs ont l'habitude d'échanger, et ce de manière pérenne et régulière.

En termes de dialogue multi-acteurs et de concertation, le Conseil National pour le Développement et la Solidarité Internationale (CNDSI) est également un espace pérenne de dialogue, avec une réunion organisée par trimestre, pilotée et présidée par le Ministère en charge du développement (MEAE). Cette instance composée de 53 personnalités est organisée en collège pour représenter les différentes composantes de la société civile : ONG, syndicats, employeurs, entreprises, parlementaires, collectivités territoriales, universités et centres de recherches. Un huitième collège composé de personnalités étrangères de haut-niveau, complète le Conseil.

## 8. Conclusion : les lacunes à combler et la voie à suivre

### 8.1. Le manque de portage politique sur les ODD et le retard dans l'élaboration d'une feuille de route

Le manque de portage fort et de leadership politique sur les ODD, à un niveau ministériel, reste un obstacle à la mise en œuvre des ODD. La plupart des Ministres ne se saisissent pas de la question ou la voit comme une attribution spécifique du MTES.

En outre, les prémices de l'élaboration d'une feuille de route pour la mise en œuvre des ODD arrive 4 ans après l'adoption des ODD ; ce qui crée un retard par rapport à d'autres pays de l'Union Européenne. La France accuse un retard dans la réalisation d'un diagnostic préliminaire (général et/ou sectoriel) sur les ODD et dans la mise en œuvre des ODD elle-même. Il n'existe pas de grille de lecture pour accorder et décliner les ODD dans les politiques publiques. En l'absence d'une feuille de route de mise en œuvre des ODD, l'exercice de

redevabilité est limité et les mécanismes de redevabilité sont encore embryonnaires ou en cours de structuration.

Le mandat du Comité de pilotage de haut niveau pour la mise en œuvre des ODD qui va être créé pour l'élaboration de la feuille de route reste à clarifier, ainsi que son articulation avec les espaces existants, notamment avec le Conseil national pour le développement et la solidarité internationale (CNDSI) et le Conseil National pour la Transition Énergétique (CNTE), qui étaient jusqu'à présent mobilisés, de par leur expertise, autour de la mise en œuvre des ODD par la France.

## **8.2. Le manque de clarté sur la mise en cohérence des politiques publiques de l'eau et les ODD**

Il est difficile de voir la façon dont les ODD sont pris en compte ou non dans les politiques publiques de l'eau françaises. Cela est notable par exemple dans le 11<sup>ème</sup> programme d'action des agences de l'eau en cours d'élaboration pour 2019-2024, dans lequel les ODD ne sont pas pris en compte, alors même que les agences de l'eau ont un rôle majeur à jouer pour l'atteinte des cibles de l'ODD 6 notamment. Le prochain plan d'action des agences de l'eau reste calibré par rapport à l'état des lieux réalisé à partir de la Directive Cadre pour l'Eau de l'UE, sans évoquer les évolutions du cadre international.

Les mécanismes de l'Agenda 2030 doivent s'insérer dans une politique publique de l'eau préexistante, de plus long terme. L'Agenda 2030 n'a pas vocation à remplacer les politiques publiques : l'enjeu est la mise en cohérence des deux processus. L'Agenda 2030 doit pouvoir constituer un levier de transformation et être un outil de contradiction entre politiques publiques afin de faciliter le calibrage de l'effort pour atteindre les objectifs. Les ODD nécessiteraient en France le lancement d'un véritable débat national sur la problématique de la mise en œuvre.

## **8.3. Des interrogations sur le processus de sélection des indicateurs et de priorisation des enjeux**

Le CNIS s'apprête à publier (le 2 mai 2018) une liste de 100 indicateurs de suivi alors même que la France n'a défini aucune priorité d'actions. Les indicateurs doivent être des outils permettant d'évaluer l'atteinte de résultats liés à ces priorités, et n'ont pas pour objet la définition des politiques publiques à mettre en œuvre de façon prioritaire. A cet égard, un tiers des indicateurs ont été évacués, jugés non-disponibles au moment T, sans pour autant en étudier la pertinence pour la France, et ce alors même que :

- L'INSEE a fait savoir dès 2017 qu'il était capable de fournir deux tiers des indicateurs onusiens sous une forme exacte ou proche, ce qui correspondrait à 140 indicateurs nationaux de suivi ;
- L'INSEE s'est estimé capable de fournir, d'ici 3 ans, 87% des indicateurs onusiens sous une forme exacte ou proche, soit près de 180 indicateurs de suivi.

La décision du CNIS de sélectionner une liste de 100 indicateurs français prioritaire rendra sans doute le travail de redevabilité du gouvernement partiel alors que la France dispose de l'un des services statistiques les plus performants au monde.

## **8.4. Le manque d'appropriation des ODD par la société civile**

La société civile est encore aujourd'hui peu au courant des plans prévus par le gouvernement pour la mise en œuvre de l'ODD 6 et elle ne peut donc se mobiliser pleinement et efficacement. Cela limite aussi l'appropriation par la société civile du sujet des ODD.

Des initiatives émanant de la société civile voient néanmoins le jour, afin de sensibiliser les citoyens et de mobiliser l'ensemble de la société civile aux ODD. C'est le cas par exemple de l'initiative de 4D et de WECF pour lancer la plateforme « Les ODD et nous » (dans le cadre d'un programme européen), qui a pour objectif recenser les mobilisations de la société civile et de constituer un réseau de suivi national des ODD ; ou encore de FONDA et du mouvement associatif

qui lancent une Université de réflexion prospective pour analyser comment la société civile se mobilise sur les ODD.

### **Focus sur la Politique de développement et de solidarité internationale de la France :**

Contrairement à d'autres domaines dans le cadre de la politique étrangère de la France, il n'existe aucune stratégie sectorielle encadrant l'action de coopération internationale et d'aide au développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement. Toutefois, le CICID du 8 février a réaffirmé l'engagement du gouvernement à élaborer une telle stratégie.<sup>24</sup> Cette stratégie doit clarifier la façon dont la France entend contribuer à la réalisation de l'ODD 6 à l'international. Le processus d'élaboration a été lancé par le MEAE en avril 2018 et associe la société civile au travers de questionnaires et de groupes de travail rassemblant différentes catégories d'acteurs.

Par ailleurs, il n'existe pas d'espace de dialogue et de concertation structuré entre la société civile et les pouvoirs publics. Un tel espace devrait permettre d'animer un dialogue permanent sur l'action de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement, en lien avec le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), et sous haut patronage politique. Le processus participatif mis en place pour élaborer la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement pourrait constituer la base d'un mécanisme de dialogue pérenne pour le secteur.

Enfin, il n'existe pas non plus, à l'heure actuelle, d'évaluation indépendante (intégrant les parlementaires, la société civile, etc., via un processus participatif et transparent) de la politique de développement et de solidarité internationale de la France en matière d'eau et d'assainissement. Une telle évaluation permettrait une analyse critique sur les indicateurs, afin de savoir lesquels doivent évoluer et lesquels sont pertinents, ainsi qu'une plus grande redevabilité de l'aide pour l'eau et l'assainissement.

## **9. Recommandations**

### **9.1. A l'intention du gouvernement**

Au regard des éléments recueillis dans le cadre de cette étude, les OSC/ONG portent les recommandations suivantes auprès du gouvernement français :

#### **9.1.1. Le portage politique**

- **Donner une impulsion politique** au plus haut niveau de l'État pour une prise en compte structurelle des ODD dans toutes les politiques publiques de la France : renforcer les prérogatives et les moyens du Délégué interministériel au développement durable, placé auprès du Premier ministre, et mobiliser l'ensemble des Ministres sur la mise en œuvre des ODD.

#### **9.1.2. La feuille de route**

- **Etablir une feuille de route de mise en œuvre des ODD**, de manière concertée, à partir d'une revue solide des politiques publiques à l'aune de chaque ODD, sur le modèle de celle menée par le CGEDD, afin d'identifier les principaux enjeux en France et de proposer les mesures correctrices nécessaires au travers d'un plan d'actions ambitieux ;
- **Proposer un calendrier de réunions régulières** jusqu'en mi-2019, qui se poursuivront ensuite, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route, et éventuellement la faire évoluer si nécessaire.

#### **9.1.3. Les indicateurs**

- **Assurer un suivi concerté des indicateurs** renseignant les cibles des 17 ODD ;
- **Proposer une liste d'indicateurs évolutive**, poursuivre le dialogue technico-politique autour des statistiques pour le développement durable avec les parties prenantes ;

---

<sup>24</sup> Paragraphe 5.7 du relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018

- **Clarifier les adéquations et les décalages entre les indicateurs** nationaux existants et les indicateurs onusiens pour les ODD ;
- **Mettre en place une plateforme statistique unique** destinée à rendre accessibles l'information et les données sur l'eau, en lien avec le suivi des ODD.

#### 9.1.4. Le contrôle par le Parlement

- **Remettre au Parlement un rapport de suivi des progrès** pour atteindre les cibles des ODD, indiquant les inflexions apportées dans le projet de loi de finances pour contribuer à améliorer la situation et les écarts restant à combler (sur la base des indicateurs nationaux) ;
- **Mettre en œuvre les engagements pris par le gouvernement le 8 février 2018<sup>25</sup>**, à savoir :
  - **Utiliser des indicateurs de performance budgétaire** (PAP/RAP) en cohérence avec les ODD, tout en conservant des indicateurs d'efficacité et d'efficience dédiés ;
  - **Faire référence aux ODD dans la construction de la loi**, en proposant une analyse d'impact sur l'atteinte des ODD dans le cadre des textes et documents de nature législative, en concertation avec le Parlement.

#### 9.1.5. Le suivi-évaluation

- **Structurer un espace de concertation régulière et représentatif sur le suivi de la mise en œuvre des ODD par la France**, avec les représentants de la société civile ;
- **Encourager l'intégration d'un prisme ODD** dans l'évaluation par la Cour des comptes.

#### ***Focus sur la Politique de développement et de solidarité internationale de la France :***

- Elaborer une stratégie sur l'action extérieure de la France pour l'EAD, avec l'ensemble des parties prenantes (actuellement en cours de construction), précisant la façon dont la France entend contribuer à la mise en œuvre des ODD à l'international.
- Mettre en place un espace de concertation pouvoirs publics / ONG sur la politique d'action extérieure pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène en lien avec le Conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI), placé sous haut patronage politique, pour animer un dialogue permanent sur l'action de la France à l'international pour l'eau et l'assainissement.
- Publier un Bilan annuel global de l'action extérieure de la France pour l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène (au-delà de la seule Agence Française de Développement).
- Aligner, dans la mesure du possible, les indicateurs de l'AFD avec ceux des ODD.
- Prévoir une évaluation de l'efficacité de la politique de développement et de solidarité internationale en matière d'Eau, Assainissement et Hygiène, de façon indépendante, à partir d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs alignés, dans la mesure du possible, avec ceux des ODD.

## 9.2. A l'intention des organisations de la société civile

A leur niveau, les ONG et OSC peuvent :

- **Sensibiliser et renforcer les capacités des organisations de la société civile sur les ODD**, pour une meilleure appropriation et une participation efficace dans les espaces de dialogue ;
- **Plaider pour une mise en œuvre des ODD par la France** et pour un suivi-évaluation rigoureux, transparent et inclusif ;
- **Créer des partenariats solides entre les OSC**, augmenter la coordination et la communication entre toutes les parties prenantes, afin de développer un plaidoyer transversal inter-ODD et inter-organisations ;
- **Être elles-mêmes transparentes sur leur action** contribuant à l'ODD 6.

<sup>25</sup> Cf. Article 21 du relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018 : <https://bit.ly/2H80mzj>

## Appendice

### Méthodologie

- Nombre de questionnaires renseignés : 19 questionnaires
- Nombre d'entretiens réalisés : 10 entretiens
- Nombre d'organisations/institutions présentes à la réunion de validation : 11 organisations (18 personnes)

### Liste des organisations/institutions interrogées :

Direction de l'Eau et de la Biodiversité du MTES	Institution
Sous-direction de l'environnement et du climat - MEAE	Institution
Division Eau et Assainissement de l'AFD	Institution
Comité National de l'Eau	Institution
Agence de l'Eau Rhin Meuse	Institution
IDDR	Recherche
Partenariat Français pour l'Eau	Multi-acteurs
Cercle Français de l'Eau	Multi-acteurs
OIEau	Association
Gérard Payen	Personne ressource
Bernard Drobenko	Personne ressource
Coordination Sud	Association
pS-Eau	Association
GRET	Association
Action contre la Faim	Association
Eau Vive	Association
ADEDE	Association
France Libertés	Association
4D	Association
Secours Islamique France	Association
Coordination Eau Ile-de-France	Association
Coalition Eau	Association

## Annexe 1

Tableau récapitulatif des indicateurs actuellement retenus par l'INSEE pour rendre des comptes sur l'ODD 6 :

CIBLE	INDICATEUR ONU	INDICATEUR NATIONAL
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	<b>Proportion de la population raccordée à l'approvisionnement public en eau</b>
		<b>Population desservie par une eau non conforme au regard de la qualité microbiologique sur plus de 5% des analyses</b>
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	<b>Population totale n'ayant ni bain, ni douche, ni toilettes intérieures au rînage dans leur ménage</b>
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger	<b>Assainissement collectif :</b>  Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration  Taux de conformité des équipements d'épuration
	6.3.2 Proportion des masses d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	<b>Assainissement non collectif :</b>  Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif  Part des logements sans raccordement au réseau de collecte ni assainissement autonome
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	<b>Qualité des cours d'eau et des nappes d'eau souterraine (directive cadre sur l'eau)</b>  <i>Eau de surface - État écologique</i> <i>Eau de surface - État chimique</i> <i>Eau souterraine- État chimique</i> <i>Eau souterraine- État quantitatif</i>  <b>Évolution de l'indice de pollution des cours d'eau (nitrates, orthophosphates) et de l'indice de pollution des eaux souterraines (nitrates)</b>
		<b>Prélèvements en eau selon les grands usages</b>  Eau potable  Industrie et autres usages économiques  Agriculture  Refroidissement des centrales électriques

nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	<b>État quantitatif des eaux souterraines</b>
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	<b>Pourcentage du territoire couvert par un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)</b>
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	<b>Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel (Directive-cadre sur l'eau, DCE)</b>
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1 Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	<b>Montant total d'aide publique au développement (APD) nette dans le secteur de Distribution d'eau et Assainissement</b>
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	<b>Part de la superficie du territoire couverte par des SAGE (Schémas d'aménagement et de gestion des eaux)</b>

## Annexe 2

Rapport « *Réflexions des professionnels de l'Eau sur les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux* », décembre 2017, ASTEE

Ce rapport [« Réflexions des professionnels de l'Eau sur les actions Eau à mener en France pour réussir la contribution française aux ODD mondiaux »](#) de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE) constitue une analyse de la situation de la France vis-à-vis des cibles des ODD liés à l'eau et l'assainissement. Publié en septembre 2017, ce document compare :

1. Les actions actuellement menées en France
2. Les besoins mal couverts
3. Les actions complémentaires qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour combler les manques et atteindre les ODD

L'accent a été mis sur l'identification des écarts entre résultats attendus des politiques existantes et cibles des ODD. Quelques besoins mal couverts, pour lesquels les cibles ne sont pas atteintes à l'heure actuelle par la France, ont été identifiés par l'ASTEE (faible taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Outre-mer ou pour les populations en habitat précaire (migrants, SDF etc.), retard dans la mise en œuvre de la Directive-cadre en matière de bon état qualitatif et quantitatif des masses d'eau, protection des écosystèmes).